

Compte Rendu du comité syndical du SAGE COC

MARDI 15 MARS 2022.

Etaient présents :

Hervé GUILLE, David LAURENT, Damien LEBOUVIER, Jean-René LECHÂTREUX, Alain NAVARET, Michel PICOT, Thierry RENAUD, Didier SIMEON, Stéphane VILLAESPESA.

Pouvoir à :

Christian GOUX pouvoir à Hervé GUILLE
Christophe GILLES pouvoir à Thierry RENAUD
Benoît FIDELIN pouvoir à Jean-René LECHÂTREUX

Absents excusés : Dirk BASYN, Serge DESVAGES, David LEGOUËT.

Secrétaire de séance : Stéphane VILLAESPESA

Date de convocation : Mercredi 2 mars 2022

Présents	9
Pouvoir	3
Votants	12

APPROBATION DU COMPTE RENDU Du CONSEIL SYNDICAL DU 13 décembre 2021 à l'unanimité des Présents

1 - ADHESION AU CDAS POUR LE PERSONNEL DU SYNDICAT DU SAGE COC

M. le Président informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 70-71) concernant l'action sociale des agents territoriaux.

Cette action présente des actions mises en œuvre pour les événements familiaux, les enfants, les retraités, etc...

Délibération n° 2022-001

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à 11 voix POUR, décide

- D'adhérer au Comité Départemental d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales de la Manche (C.D.A.S) pour la totalité du personnel de la collectivité.
La première cotisation, calculée au taux en vigueur défini par l'assemblée générale sera versée au prorata pour l'année 2022, le point de départ de l'adhésion étant fixé au 1^{er} avril 2022
- D'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires
- D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.
- De nommer comme représentant ELUS
 - titulaire : M. Stéphane VILLAESPESA
 - suppléant M. Didier SIMEON.

2 - ETUDE DE COHERENCE SUR LE PILOTAGE ET L'ANIMATION TERRITORIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU SAGE COC : ANALYSE MARCHÉ PUBLIC

CONTEXTE

Le SAGE COC est actuellement en cours de finalisation. Sa mise en œuvre nécessitera la bonne structuration des acteurs du territoire, de manière à assurer / l'efficacité des actions, la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires au sein des maîtrises d'ouvrage, et la bonne articulation de ces maîtres d'ouvrage entre eux.

A ce jour, le Syndicat du SAGE COC n'est pas compétent pour mettre en œuvre les mesures que prévoira le SAGE. En phase de mise en œuvre, il est nécessaire de mettre en place une structure porteuse à l'échelle des bassins des Côtiers Ouest Cotentin : loi dite Grenelle II, ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Le prestataire apportera un éclairage juridique, administratif et financier sur l'impact de la mise en œuvre de l'aménagement et de la gestion de l'eau mais aussi sur une nouvelle organisation fonctionnelle.

Il s'agit d'un marché public à procédure adaptée (MAPA) qui se déroulera de la manière suivante :

La présente étude sera découpée en **3 phases** :

TRANCHE FERME :

Définir différents scénarios d'organisation possible de la structure porteuse du SAGE des Côtiers Ouest du Cotentin répondant aux enjeux suivants :

- ⇒ Phase 1 : État des lieux et diagnostic.
- ⇒ Phase 2 : Propositions de scénarios d'organisation territoriale.

TRANCHE OPTIONNELLE :

Accompagner le maître d'ouvrage dans la rédaction des statuts de la forme juridique retenue.

- ⇒ Phase 3 : Proposition de mise en œuvre du scénario choisi.

DATES CLES

- *Délibération lancement marché : 13 DECEMBRE 2021*
- *Date de publication du Marché sur MEDIALEX : 18 JANVIER 2022*
- *Ouverture des plis : 28 FEVRIER 2022*
- *Réunion de retour sur l'analyse des offres : 11 MARS 2022*

Tranche ferme – Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic.

L'ETAPE 1 portera sur un état des lieux des structures concernées par l'aménagement et la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE COC (conseil départemental, EPCI, syndicats, chambre agricole, associations...).

L'état des lieux doit mettre en exergue les différentes structures en place ainsi que les territoires orphelins de maîtrise d'ouvrage.

L'ETAPE 2 consistera à réaliser, pour chacune des structures recensées à l'ETAPE 1, un diagnostic technico-économique, organisationnel, statutaire, managérial, financier en fonction des compétences mises en œuvre.

Les objectifs sont d'évaluer la capacité et la volonté des acteurs en place à assumer la maîtrise d'ouvrage des dispositions du SAGE COC auxquelles ils ont été respectivement pré-fléchés.

Tranche ferme – Phase 2 : Proposition de scénarios d'organisation territoriale

Cette deuxième phase étudiera la cohérence et le pilotage de l'aménagement et de la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE COC et **proposera au COPIL plusieurs scénarios de conservation, de délégation ou de transfert de compétences et/ou de missions afin d'aboutir à la proposition d'une structure la plus cohérente pour porter et mettre en œuvre le SAGE COC.**

Tranche optionnelle- Phase 3 : Proposition de mise en œuvre du scénario.

La dernière phase consistera à la formalisation du scénario retenu du fait du consensus trouvé entre les acteurs locaux et le COPIL.

Prestataire 1 : ECOSFERE et son équipe PROJET

ECOSFERES est une société de conseil en gestion des services publics dédiée au secteur public local. ECOSFERES est une SAS au capital de 48 000€

ECOSFERES réunit des consultants secteur public de formation : juristes, financiers et ingénieurs.



Les membres de notre équipe ont une volonté d'excellence et des standards de qualité élevés. Ils partagent l'ambition de faciliter la réalisation des projets par la proposition de solutions innovantes et fiables pour nos clients. Nous concevons et mettons au point des outils adaptés, suffisamment synthétiques et simples pour permettre la prise de décision.

Nous avons la vocation de transmettre nos connaissances, et notre capital d'expériences et de contribuer au progrès de l'action publique.

Véronique FUOC
Présidente et fondatrice d'ECOSFERES elle est titulaire d'une maîtrise de droit public des affaires (2001 Université Paris XI) et d'un 3ème cycle en gestion des services publics (MS MJES ESSEC 2001) Après avoir débuté dans une banque de financement et d'investissement (CA Indosuez), puis chez un opérateur de service public de stationnement (EFFIA) elle a rejoint le métier du conseil aux collectivités publiques Elle est spécialisée en ingénierie contractuelle et financière et sait parfaitement allier les volets juridiques et financiers des contrats de délégation de service public - 20 ans d'expériences professionnelles
Florian RIGOT
Consultant senior il a rejoint ECOSFERES en 2014 après une première expérience au service financier d'une communauté Diplômé d'un 3ème cycle en gestion publique de l'Université de Rouen il est spécialisé en finances locales et maîtrise parfaitement les rouages de la M14 et de la M4 Il a conduit de nombreux audits de services d'eau d'assainissement et de déchets exploités en régie ou externalisés - 7 ans d'expériences professionnelles
Kama KPAOLO
Ingénieur spécialisé en eau et en assainissement, il a rejoint ECOSFERES en 2020 après des expériences professionnelles à l'IRSTEA puis chez ANTEA GROUP et INFRA TP Diplômé d'un Master Spécialisé Eau et Assainissement de POLYTECH Lille, il conduit des diagnostics techniques et des audits de services d'eau potable et d'assainissement - 4 ans d'expériences professionnelles

Prestataire 2 : Groupement ARTELIA (COMMUN accord) / CALIA Conseil / Philippe MARC Avocats



ARTELIA...

ARTELIA est une des toutes premières sociétés d'ingénierie française. Ses métiers couvrent le champ du Conseil de l'Expertise, de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, ainsi que la Maîtrise d'œuvre et les études techniques.

Notre pluridisciplinarité couvre un très large champ de compétences techniques, économiques et financières, juridiques et organisationnelles.

Notre réseau d'implantations territoriales (plus de quarante établissements) nous permet de mettre localement à votre disposition cette expertise au bénéfice d'une très bonne connaissance de l'environnement de nos clients.

Proche de vous et pluridisciplinaire, notre réseau a une très bonne connaissance des Collectivités Publiques et de ses projets. Ces éléments constituent un gage réel de réussite de nos missions à votre service.

COMMUN accord

COMMUN accord...

Après 20 ans d'expériences professionnelles au sein d'ex-IDEA Recherche, l'équipe de COMMUN accord a développé un savoir-faire reconnu au service de ses commanditaires. Le principe de nos interventions repose sur la combinaison de nos expériences pluridisciplinaires et de notre expertise en médiation territoriale. Le respect de ce principe est la base pour nous d'un travail équilibré.

L'approche proposée doit en effet être adaptée aux enjeux spécifiques rencontrés et partagée par le plus grand nombre pour une réelle appropriation des résultats de la démarche engagée sur le territoire.



Philippe MARC est avocat en droit public, spécialiste du droit de l'eau. Il associe la double compétence du conseil et du contentieux dans le domaine de l'eau.

Il réalise des prestations de conseil auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements sur des thèmes comme la gouvernance de l'eau, les règlements d'eau, les ouvrages hydrauliques (canaux, digues...), le domaine public fluvial, l'écriture de SAGE.

Il intervient comme formateur auprès des CVRH de Nantes, Toulouse et Aix-en-Provence au titre de la police de l'eau. Il assure également ponctuellement des formations pour le CNFPT, le CNAM et l'ENA.

CALIA Conseil est une société de conseil dont l'objectif est d'accompagner les projets visant à l'optimisation des interventions du secteur public local.

Créée en 2015, notre cabinet est totalement indépendant : la totalité du capital est détenue par les cinq associés, et nous n'intervenons pour aucun opérateur de service public. La totalité de notre chiffre d'affaires est réalisée auprès de clients publics.

Tous les accompagnés les collectivités locales sur l'ensemble des problématiques financières, contractuelles et organisationnelles qu'elles rencontrent en tant qu'autorités organisatrices de services à la population.

Les domaines d'intervention recouvrent principalement les matières financières et fiscales, l'environnement (eau, assainissement, nuisances, déchets et énergie), les activités en réseaux (transport, télécoms) et les infrastructures (équipements, bâtiments publics et aménagement).

Le projet sera porté par **Laurette LEGRAS, cheffe de projet chez ARTELIA, spécialisée en politique de l'eau, gestion intégrée des bassins versants et planification territoriale.** Elle travaillera en étroite collaboration avec :

- Maître **Philippe MARC, Avocat en droit public, spécialiste du droit de l'eau,**
- **Stéphane BAUDRY, Manager associé et directeur de mission du pôle Eau & Assainissement chez CALIA Conseil, expert en finances publiques et organisation des collectivités,**
- **Et Philippe MARTIN, directeur d'études, expert en concertation et médiation**

Cette équipe sera appuyée d'un pôle technique composé d'ingénieurs d'étude, de techniciens, et de SIGistes¹ d'ARTELIA, qui pourront être sollicités autant que de besoins à mesure de l'avancement de l'étude.

L'équipe proposée assurera la bonne réalisation de la mission. Nos habitudes partenariales constituent pour vous un gage de réussite et de qualité d'étude. Nous garantissons une parfaite imbrication des expertises juridique, financière, organisationnelle et technique, nécessaire à la mission.

La présence de COMMUN Accord, associée directement à l'équipe d'ARTELIA, permettra d'assurer la continuité avec la démarche d'élaboration du SAGE. Leurs qualités en matières de concertation et de médiation, ainsi que leur connaissance des acteurs du territoire permettront une bonne adaptation de l'équipe aux enjeux locaux, et ce dès le démarrage de la mission.

SAGE Côtiers Ouest Cotentin

22 Impasse de l'ancienne gare - 50450 GAVRAY SUR SIENNE

Tél : 02.33.61.12.79 - Mobile : 06 82 35 76 07 - Email : sage-coc@sage-coc.fr

➤ CRITERES et RESULTAT de l'analyse

Rang	Critère de jugement des offres	Ponderation
1	Qualité technique	60
2	Coût de la prestation	40

Qualité technique		Prix	
Chapitre	Pondération	Chapitre	Pondération
Organisation de la concertation, la clarté rédactionnelle, le planning prévisionnel	30 / 60	Phase 1 : État des lieux et diagnostic	10/40
Moyens mis en œuvre (matériels et humains) et compétences des intervenants	25 / 60	Phase 2 : Propositions de scénarios d'organisation territoriale	20/40
Planning prévisionnel et respect des délais	5 /60	Phase 3 : Proposition de mise en œuvre du scénario choisi.	10/40

	Temps passé en jours				Temps passé en jours			
	Technique (ARTELIA / Commun accord)	Juridique (Philippe MARC AVOCATS)	Conseil (Calia Conseil)	Total	Technique	Juridique	Conseil	Total
Phase 1-Etat des lieux et diagnostic	29,5	7	7	43,5	17,5	3	6	26,5
Etat des lieux des structures	3	0	0	3	2	1	0	3
Diagnostic des structures	10	3	4	17	8	1,5	6	15,5
Réalisation des entretiens	11,5	1	0	12,5	7	0	0	7
Réunions (1 Lancement / 1COFIL)	5	3	3	11	0,5	0,5	0	1
Phase 2-Propositions de scénarios d'organisation territoriale	11,5	5,5	5	22	2,5	5	2	9,5
Détermination des scénarios	5	1	0	6	0,5	1	0	1,5
Comparaison et analyse des scénarios	3	3	3,5	9,5	2	4	2	8
Réunions (1COFIL / 1CLE / 1CS)	3,5	1,5	1,5	6,5	Pris en compte ?			0
Phase 3-Proposition de mise en œuvre du scénario	10,5	4,5	5	20	9	5,5	4	18,5
Mise en place du scénario	2	0	3,5	5,5	5	5	2	12
Suivi de la maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre du scénario	4	3	0	7	4	0,5	2	6,5
Réunions (2COFIL / 1CLE / 1CS)	4,5	1,5	1,5	7,5	Pris en compte ?			0
TOTAL	51,5	17	17	85,5	29	13,5	12	54,5

Résultat Analyse Marché 04

	Note prix	Note technique	Note finale	Classement
ECOSFERES	40.0	35.70	75.7	2
ARTELIA	22.6	60	82.6	1

PJ : Mémoire Technique – ARTELIA

Attribution du marché 04-SAGE COC-2022

« Cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC »

Délibération n° 2022-002

Après avoir délibéré et voté à 12 voix POUR,
Le comité syndical

- Attribue le marché « 04-SAGE COC-2022 » intitulé « *Cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC* » au bureau d'étude ARTELIA, pour un montant total de **85 020€ TTC**
- Autorise le Président à faire toutes les démarches et signatures nécessaires au bon déroulement de ce marché,
- Autorise le Président à faire les demandes de subvention.

3 - PLAN de FINANCEMENT de l'ETUDE

Le conseil syndical est appelé à solliciter des subventions pour le financement de **cette étude de « cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC ».**

Afin de compléter nos demandes de subventions pour la Région Normandie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie il nous est demandé une délibération approuvant un plan de financement.

Le plan de financement

COUT TTC		
de l'Etude de cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC		85 020.00 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	50%	42 510.00 €
REGION	30%	25 506.00 €
AUTOFINANCEMENT SAGE COC	20%	17 004.00 €
TOTAL GENERAL	100%	85 020.00 €

Délibération n° 2022-003

Après en avoir délibéré et voté pour, à l'unanimité des présents, le conseil syndical, accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour mener à bien cette étude intitulée « *cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC* » par le bureau d'étude « ARTELIA », et autorise le Président, à effectuer toutes les démarches auprès de ces organismes et signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.

4 - LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE pour le SAGE COC

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et en attente de subvention, le syndicat du SAGE COC, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de **50 000 €** dans les conditions suivantes :

🚦 Montant :	50 000 €
🚦 Durée :	un an maximum
🚦 Taux d'intérêt :	€STER + marge de 1.20 % Et/ou TAUX FIXE de 1.50 % l'an
🚦 Process de traitement automatique :	Tirage : crédit d'office et Remboursement : débit d'office
🚦 Demande de tirage	aucun montant minimum
🚦 Demande de remboursement	aucun montant minimum
🚦 Paiement des intérêts :	chaque mois <u>civil</u> par débit d'office
🚦 Frais de dossier :	exonération
🚦 Commission d'engagement :	150€ prélevé en une seule fois
🚦 Commission de mouvement :	exonération
🚦 Commission de non-utilisation :	0.25% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Délibération n° 2022-004

Après en avoir délibéré et voté POUR, à l'unanimité, le conseil syndical, accepte l'ouverture de la ligne de trésorerie interactive pour l'année 2022 telle que présentée ci-dessus, conclue avec la caisse d'Épargne de Normandie et autorise le Président, à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.

5 - APPROBATION DU COMPTE GESTION 2021

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Délibération n° 2022-005

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à 12 voix POUR, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence M. Stéphane VILLAESPESA, 1^{er} vice-président chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil syndical examine le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations exercice N	123 658.33€	131 003.96€	747.89€	2 739.20€
Clôture de l'exercice N	+ 7345.63€		+ 1991.31€	
Restes à réaliser à mettre en N+1				
Résultats reportés de N-1		27 925.92€	1 361.20€	
Solde d'exécution de N et de N-1	123 658.33€	158 929.88€	2 109.09€	2 739.20€
RESULTAT EXPLOITATION N	35 271.55€		630.11€	

Hors de la présence de M. Hervé GUILLE, Président du SAGE COC, le conseil syndical est appelé à approuver le compte administratif du budget syndical 2021.

Le conseil syndical délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L1612- 12 et 13 ;

Vu le compte de gestion transmis par le trésorier de Coutances ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent,

Délibération n° 2022-006

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à 12 voix POUR, décide :

1 – de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Solde d'exécution d'exploitation de N	7 345.63€
Report d'exploitation du Cpte 002 de l'année N-1	27 925.92€
Résultat d'exploitation de l'année N (C/ R002)	35 271.55 €

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement de N	1 991.31€
Report d'investissement du Cpte 001 de l'année N-1	-1 361.20
Résultat d'exploitation de l'année N (C/ R001)	630.11€
Solde des restes à réaliser de N reporté sur l'année N+1	0.00
Besoin de financement pour l'année N	0.00€

2 – de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,

4 – d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 au BP 2022

Après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **35 271.55€**

Délibération n° 2022-007

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à **12 voix POUR**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	7 345.63€ €
Résultats antérieurs reportés	27 925.92€ €
Résultat à affecter	35 271.55 €

Solde d'exécution d'investissement	630.11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement en investissement	630.11 €

AFFECTATION

Report en fonctionnement R 002 :	35 271.55 €
----------------------------------	--------------------

8 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

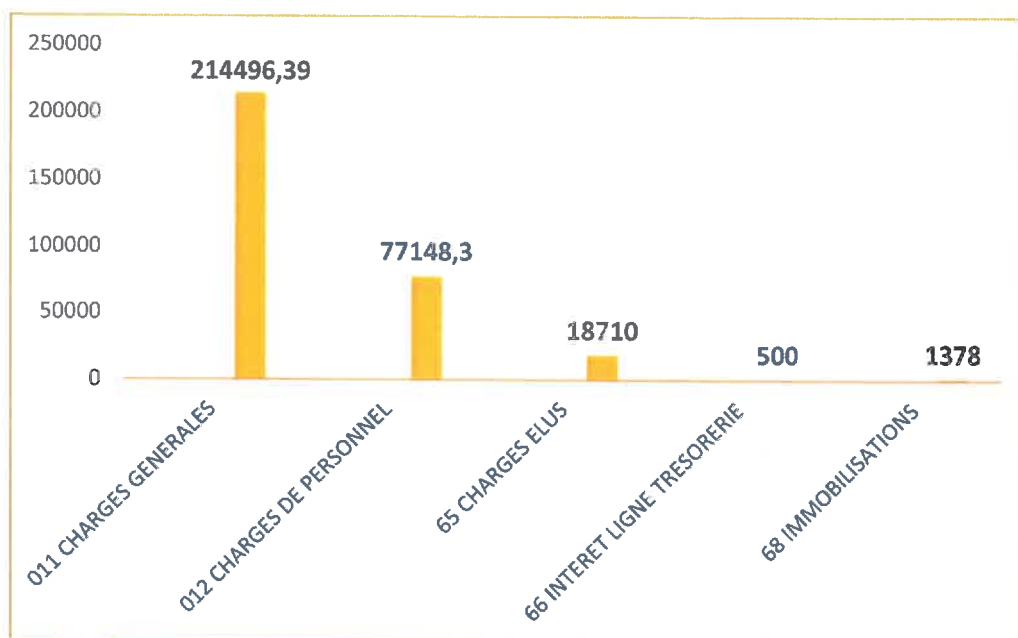
Après avoir délibéré sur le compte administratif et le compte de gestion 2021, et après avoir délibéré sur l'affectation du résultat 2021 au BP 2022. Il vous est proposé de délibérer sur la présentation du Budget primitif 2022 :

INVESTISSEMENT 2022

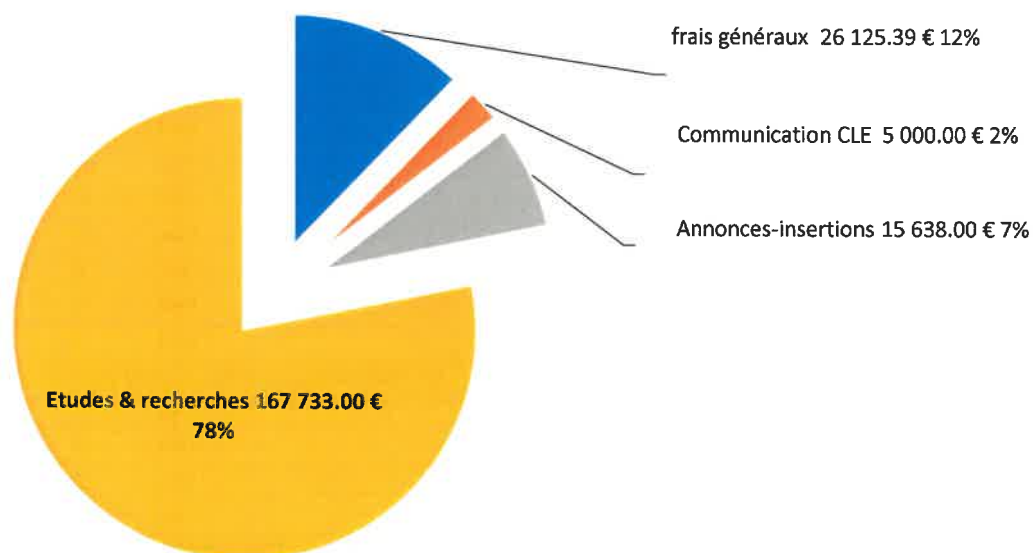
BUDGET INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

001/001	Solde d'exécution section investissement	Invest.	R	630.11 €
281828/040	Autres matériels de transport	Invest.	R	1 378.00 €
INVESTISSEMENT RECETTES				2 008.11 €
21828/21	Autres matériels de transport	Invest.	D	1 008.11 €
21848/21	Autres matériels de bureau et mobiliers	Invest.	D	1 000.00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES				2 008.11 €

FONCTIONNEMENT 2022



PART DES ETUDES au CHAPITRE 011 FRAIS GENERAUX 2022



SYNDICAT DU SAGE BUDGET PRIMITIF 2022

M57

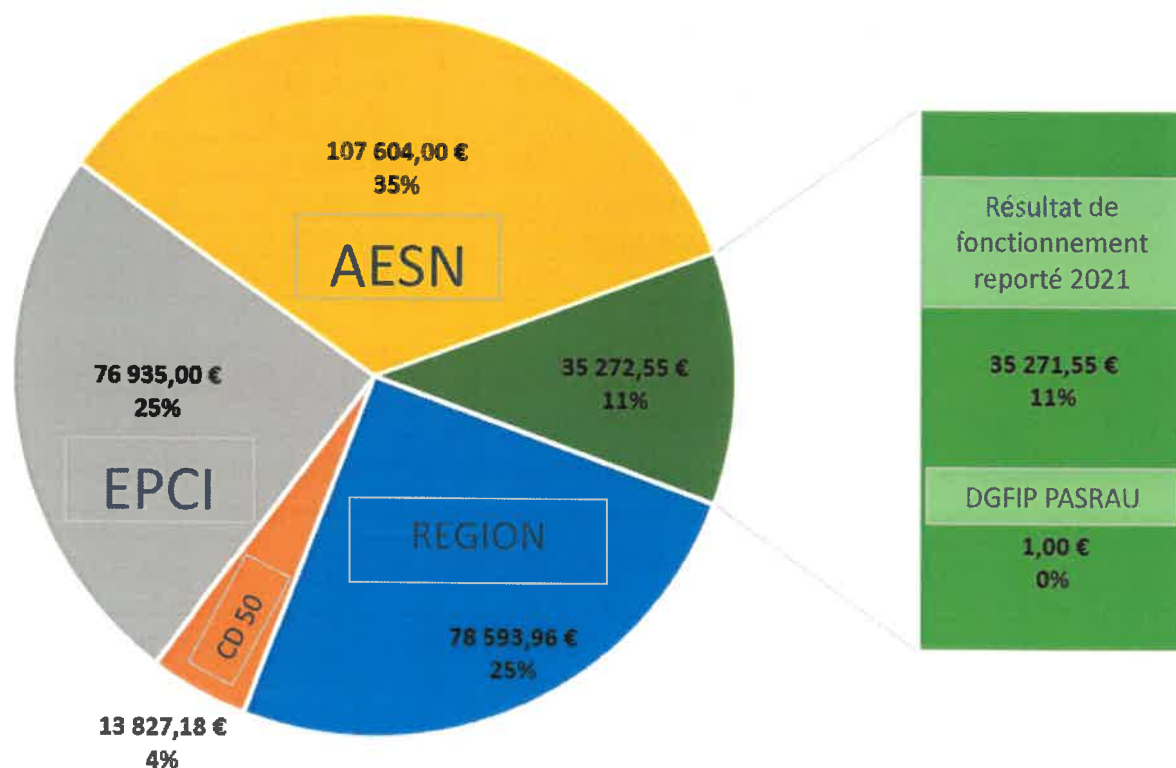
article	Libelle Article	Section	SENS	Propose
BUDGET FONCTIONNEMENT DEPENSES				
60622/011	Carburants	Fonc.	D	700.00 €
60632/011	Fournitures de petit équipement	Fonc.	D	1 000.00 €
60636/011	Habillement et vêtements de travail	Fonc.	D	300.00 €
6064/011	Fournitures administratives	Fonc.	D	2 000.00 €
6132/011	Locations immobilières	Fonc.	D	4 440.00 €
61551/011	Entretien matériel roulant	Fonc.	D	2 000.00 €
6156/011	Maintenance	Fonc.	D	1 500.00 €
6161/011	Multirisques	Fonc.	D	935.39 €
617/011	Etudes et recherches fin REDACTION	Fonc.	D	82 713.00 €
617/011	Etudes et recherches COHERENCE TERRITORIALE	Fonc.	D	85 020.00 €
6182/011	Documentation générale et technique	Fonc.	D	500.00 €
6231/011	Annonces et insertions	Fonc.	D	15 638.00 €
6232/011	Fêtes et cérémonies	Fonc.	D	150.00 €
6234/011	Réceptions	Fonc.	D	5 000.00 €
6236/011	Catalogues et imprimés	Fonc.	D	5 000.00 €
6251/011	Voyages, déplacements et missions	Fonc.	D	3 000.00 €
6262/011	Frais de télécommunications	Fonc.	D	600.00 €
6281/011	Concours divers (cotisations)	Fonc.	D	1 000.00 €
62878/011	Convention SIAES FONCTIONNEMENT	Fonc.	D	3 000.00 €
TOTAL 011 Charges à caractère général				214 496.39 €
6332/012	Cotisations versées au F.N.A.L.	Fonc.	D	100.00 €
6336/012	Cotisations CNFPT et CDGFPT	Fonc.	D	600.00 €
6338/012	Autres impôts, taxes sur rémunérations	Fonc.	D	300.00 €
64111/012	Rémunération principale titulaires	Fonc.	D	15 000.00 €
64118/012	Autres indemnités	Fonc.	D	3 400.00 €
64131/012	Rémunérations	Fonc.	D	25 000.00 €
64134/012	Personnel non tit. - Indemnité inflation	Fonc.	D	100.00 €
64138/012	Primes et autres indemnités	Fonc.	D	6 900.00 €
6451/012	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	Fonc.	D	12 000.00 €
6453/012	Cotisations aux caisses de retraites	Fonc.	D	6 000.00 €
6454/012	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	Fonc.	D	1 300.00 €
6455/012	Cotisations pour assurance du personnel	Fonc.	D	1 862.30 €
6475/012	Médecine du travail, pharmacie	Fonc.	D	166.00 €
6458/011	CDAS	Fonc.	D	300.00 €
6478/012	MUTUELLE	Fonc.	D	120.00 €
6488/012	STAGIAIRE COMMUNICATION	Fonc.	D	4 000.00 €
TOTAL 012 Charges de personnel				77 148.30 €
65311/65	Indemnités de fonction	Fonc.	D	15 500.00 €
65313/65	Cotisations de retraite	Fonc.	D	700.00 €
65322/65	Frais de mission et de déplacement	Fonc.	D	2 500.00 €
65888/65	DGFIP	Fonc.	D	10.00 €
TOTAL 65 Autres charges gestion courante				18 710.00 €
6688/66	INTERET LIGNE TRESORERIE	Fonc.	D	500.00 €
TOTAL 66 Charges financières				500.00 €
6811/042	Dot. amort. immos incorporelles	Fonc.	D	1 378.00 €
TOTAL 042 Opérations d'ordre entre section				1 378.00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES				312 232.69 €

SYNDICAT DU SAGE BUDGET PRIMITIF 2022

M57

article	Libelle Article	Section	SENS	Propose
BUDGET FONCTIONNEMENT RECETTES				
002/002	Résultat de fonctionnement reporté	Fonc.	R	35 271.55 €
TOTAL 002 Excédent				35 271.55 €
7472/74	REGION animation 2020 2021 2022 + fin etude 2021	Fonc.	R	53 087.96 €
7472/74	REGION etude cohérence territoriale 2022	Fonc.	R	25 506.00 €
7473/74	CONSEIL DEPARTEMENTAL (secrétariat fin 2021 2022)	Fonc.	R	13 827.18 €
74758/74	EPCI	Fonc.	R	76 935.00 €
747818/74	AESN animation 2021 2022 + fin etude 2021	Fonc.	R	65 094.00 €
747818/74	AESN etude cohérence territoriale 2022	Fonc.	R	42 510.00 €
TOTAL 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				276 960.14 €
75888/75	DGFIP	Fonc.	R	1.00 €
TOTAL 75 AUTRES PRODUITS				1.00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES				312 232.69 €

FONCTIONNEMENT RECETTES 2022 : 312 232.69€



Suivi des subventions perçues en 2021

SUBVENTIONS de 2018 à 2021			
Date du dossier	TIERS	Montant de la demande	SOLDE ou ACOMPTE
2018	ANIMATION REGION SOLDEE	8 872.51 €	8 872.51 €
2019	ANIMATION AESN SOLDEE	34 000.00 €	17 000.00 €
2019	ANIMATION REGION SOLDEE	11 590.00 €	11 590.00 €
2020	ANIMATION CD 50 SOLDEE	6 518.00 €	2 403.47 €
2021	ANIMATION AESN ACOMPTE	29 500.00 €	14 750.00 €
2021	ANIMATIONCD 50 ACOMPTE	8 165.46 €	4 899.28 €
2021	ETUDE REDACTION REGION ACOMPTE	32 702.40 €	19 621.44 €
2021	ETUDE DE REDACTION AESN ACOMPTE 2021	45 420.00 €	22 710.00 €
	2021	176 768.37 €	101 846.70 €
2020	ANIMATION AESN SOLDEE		-2 949.00 €
	2021	176 768.37 €	98 897.70 €

Suivi des subventions des années antérieures restant à percevoir en 2022

SUBVENTIONS de 2020 à 2021			
Date du dossier	TIERS	Montant de la demande	SOLDE à percevoir
2020	ANIMATION REGION SOLDE	7 882.00 €	7 882.00 €
2021	ANIMATION REGION SOLDE	16 125.00 €	16 125.00 €
2021	ANIMATION AESN SOLDE	29 500.00 €	13 384.00 €
2021	ANIMATION CD 50 SOLDE	8 165.46 €	3 266.18 €
2021	ETUDE DE REDACTION REGION SOLDE	32 702.40 €	13 080.96 €
2021	ETUDE DE REDACTION AESN SOLDE	45 420.00 €	22 710.00 €
	2022	139 794.86 €	76 448.14 €

Délibération n° 2022-008

Vu le projet de budget primitif présenté ci-dessus du SAGE COC,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à 12 voix POUR, APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

BP 2022	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	312 232.69 €	312 232.69
Section d'investissement	2 008.11 €	2 008.11 €
TOTAL	314 240.80 €	314 240.80 €

Délibération n° 2022-009

Vu le vote du budget primitif 2022,

Les montants des participations de fonctionnement des collectivités pour 2022 seront les suivantes :

EPCI	Taux	Participations 2022
CC COTE OUEST CENTRE MANCHE	12.62%	9 709.20 €
CC COUTANCES MER et BOCAGE	27.20%	20 926.32 €
CC GRANVILLE TERRE ET MER	1.73%	1 330.97 €
SIAES	44.13%	33 951.42 €
CC Villedieu intercom	0.98%	753.96 €
CA COTENTIN	11.49%	8 839.83 €
CA SAINT LO AGGLO	1.85%	1 423.30 €
Totaux	100.00%	76 935.00 €

Le conseil syndical ayant approuvé le BP 2022, approuve à 12 voix POUR, le montant des participations 2022 ci-dessus, et demande au Président de faire l'appel des fonds aux EPCI déduction faite du premier apport déjà effectué en janvier 2022 (délibération N° 2021 025) dès le caractère exécutoire de cette délibération.

EPCI	Participations 2022	Acompte au 1er janvier 2022	SOLDE 2022
CC COTE OUEST CENTRE MANCHE	9 709.20 €	7 274.03 €	2 435.17 €
CC COUTANCES MER et BOCAGE	20 926.32 €	15 678.83 €	5 247.49 €
CC GRANVILLE TERRE ET MER	1 330.97 €	997.22 €	333.75 €
SIAES	33 951.42 €	25 437.75 €	8 513.67 €
CC Villedieu intercom	753.96 €	564.90 €	189.06 €
CA COTENTIN	8 839.83 €	6 623.15 €	2 216.68 €
CA SAINT LO AGGLO	1 423.30 €	1 066.39 €	356.91 €
Totaux	76 935.00 €	57 642.27 €	19 292.73 €

10 – POINTS DIVERS

- **Recrutement de Sarah LETHIMONNIER** pour le stage « Appui à l'élaboration d'une stratégie d'animation et de communication du SAGE COC »
Période : du 28 Mars au 9 Septembre 2022

Missions principales :

- ⇒ **Création d'une boîte à outil pour l'animation à destination d'un public varié (Lettres d'information, plaquettes, roll up, diapositives, science participative...)**
- ⇒ **Elaboration d'une stratégie de communication et d'animation**
 - **Elaborer une stratégie digitale : objectifs, plan d'action et évaluation**
 - **Accompagner l'organisation d'évènements pour promouvoir les actions du syndicat**
- ⇒ **Présentation des travaux réalisés dans les instances du SAGE COC**

Missions secondaires :

- ⇒ **Elaboration d'un recueil Bibliographique**
- ⇒ **Développer et animer le site internet du SAGE COC**

- **Actualité de l'ANEB : Séminaire de l'ANEB le 30 et 31 mars**

Mercredi 30 mars

— 9h00 - Accueil Café —

Ouverture			
SESSION 1 10h00 - 12h30			
Atelier 1A Etablir les messages pour améliorer la notoriété et la visibilité des syndicats de bassin	Atelier 1B A vous de choisir !	Présentations et échanges autour de projets de l'ANEB et de ses membres	
— 12h - Déjeuner sur place —			
SESSION 2 14h00 - 16h00			
Atelier 2A Gestion des eaux pluviales : articuler les enjeux de bassin et de nappes et les enjeux urbains	Atelier 2B Accompagner les évolutions des systèmes et pratiques agricoles favorables à l'Eau	Atelier 2C Développer les activités commerciales sur les sites gérés par les Syndicats de Bassin	Présentations et échanges autour de projets de l'ANEB et de ses membres
Atelier 3A Synergie de la gestion des sols pollués et des déchets avec la gestion globale de l'Eau	Atelier 3B Articuler la mise en œuvre des SAGE et les actions de prévention des inondations (PAPI)	Atelier 3C Bénéficier d'un programme Life	
SESSION 3 16h30 - 18h30			
— 18h30 - Cocktail —			

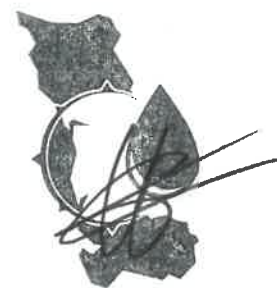
Jeudi 31 mars

— 8h30 - Accueil Café —

SESSION 4 9h00 - 10h45			
Atelier 4A Mobilisation citoyenne - « Culture de l'Eau et des risques liés à l'eau » des syndicats de bassin	Atelier 4B Mieux intégrer la gestion de l'eau dans les planifications territoriales	Atelier 4C Données de suivi de l'impact du changement climatique sur l'Eau par Bassin	Présentations et échanges autour de projets de l'ANEB et de ses membres
SESSION 5 11h15 - 13h00			
Atelier 5A Mobilisation citoyenne - « gouvernance »	Atelier 5B Débits objectifs d'étiages et volumes prélevables	Atelier 5C Les observatoires des bassins	Présentations et échanges autour de projets de l'ANEB et de ses membres
— 13h - Déjeuner sur place —			
SESSION 6 14h30 - 16h30			
Atelier 6A La Médiation dans la restauration de la Continuité Ecologique	Atelier 6B Les polluants émergents : de nouveaux défis pour la gestion des eaux	Atelier 6C Les outils de gestion des données de l'OFB mobilisables par les structures de Bassins	Présentations et échanges autour de projets de l'ANEB et de ses membres
— Fin du séminaire —			

Programme du séminaire 2022

Fin de Séance 12H00



SAGE
Côtiers Ouest Cotentin

SAGE Côtiers Ouest Cotentin

22 Impasse de l'ancienne gare - 50450 GAVRAY SUR SIENNE

Tél : 02.33.61.12.79 - Mobile : 06 82 35 76 07 - Email : sage-coc@sage-coc.fr